

# En 2021, près de 8 700 résidents belges travaillent dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 172 • Avril 2024

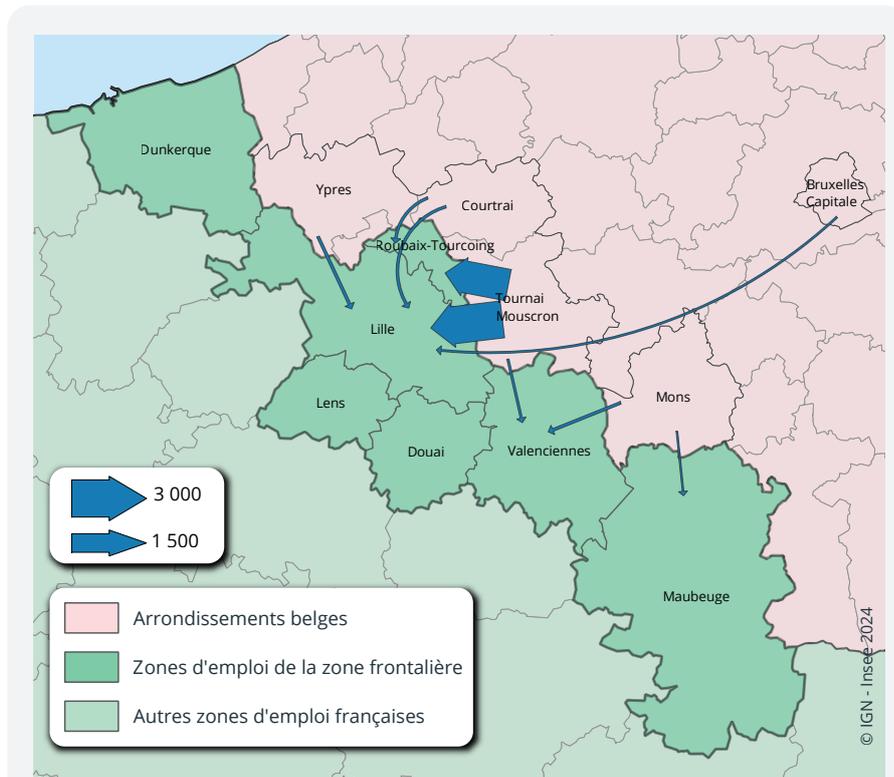


Près de 8 700 résidents belges travaillent comme salariés dans les Hauts-de-France. Ce flux, bien qu'en augmentation, reste nettement plus faible que dans le sens inverse (34 500). Le profil de ces travailleurs frontaliers, dont près des trois quarts sont nés en France, varie en fonction de la zone d'emploi d'arrivée et de sa spécialisation économique, mais reste majoritairement constitué d'hommes, cadres ou professions intermédiaires. À caractéristiques équivalentes, ils perçoivent un salaire horaire 9 % supérieur à celui de leurs homologues non frontaliers. Cet écart de salaire en faveur des travailleurs frontaliers est particulièrement important pour les hommes, les cadres et les agents de la fonction publique. À l'exception des flux de Bruxelles vers Lille facilités par le TGV, la plupart des déplacements frontaliers sont des trajets de proximité : de Tournai et Mouscron vers Lille et Roubaix-Tourcoing ainsi que de Mons vers Maubeuge et Valenciennes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, près de 8 700 résidents en Belgique occupent un poste salarié dans les Hauts-de-France. Il s'agit de la région frontalière attirant le plus de travailleurs résidant à l'étranger. Toutefois, les flux inverses demeurent sensiblement plus nombreux : en 2020, près de 34 500 résidents des Hauts-de-France exercent leur activité professionnelle en Belgique. Depuis 2017, les flux Belgique-France ont progressé de 35 %. Les trois quarts des **travailleurs frontaliers** étant nés en France (contre les deux tiers en 2017), leur augmentation semble donc davantage témoigner d'un choix de la part de Français de résider en Belgique que d'une attractivité du marché du travail français pour les Belges. La quasi-totalité des flux (97 %, soit un peu plus de 8 400 salariés) sont dirigés vers sept zones d'emploi, formant la « **zone frontalière** », parmi lesquelles cinq sont limitrophes avec la Belgique : Lille, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Dunkerque, Lens et Douai. Les zones d'emploi de Lille et Roubaix-Tourcoing accueillent à elles seules plus de 80 % des flux.

L'arrondissement de Tournai-Mouscron concentre près des deux tiers des frontaliers travaillant dans les Hauts-de-France. En effet, plus de 3 000 résidents de cet arrondissement traversent la frontière pour rejoindre leur lieu de travail dans la zone d'emploi de Lille et 2 600 se

## ► 1. flux des travailleurs frontaliers résidents belges vers la zone frontalière



**Lecture** : 3 031 résidents de l'arrondissement de Tournai-Mouscron se rendent dans la zone d'emploi de Lille pour y occuper leur emploi principal.  
**Champ** : Salariés en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et travaillant dans la zone frontalière, flux supérieur à 100 salariés.  
**Source** : Base Tous salariés 2021.

rendent dans la zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing ► **figure 1**. Les travailleurs frontaliers de Courtrai, Ypres et Mons occupent principalement des postes dans les zones d'emploi françaises limitrophes (Lille, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes et Maubeuge).

Bien que la capitale belge ne soit pas limitrophe de la France, 160 navetteurs quittent l'arrondissement de Bruxelles pour rejoindre la zone d'emploi de Lille grâce notamment aux infrastructures ferroviaires entre les deux pays facilitant les trajets longue distance.

### Davantage de cadres et de professions intermédiaires parmi les frontaliers

Les frontaliers représentent un peu moins de 1,0 % des personnes en poste dans la zone frontalière. Leurs caractéristiques diffèrent de celles des travailleurs résidant dans la région. Il s'agit plus souvent d'hommes (54,1 % contre 51,7 %). Les classes d'âge intermédiaires (57,2 % ont entre 30 et 49 ans) ainsi que les cadres et les professions intermédiaires (50,2 %) sont également surreprésentés. Les frontaliers occupent plus souvent un poste en CDI (73,9 %) et sont moins présents dans la fonction publique ► **figure 2**. Parmi les frontaliers en poste dans la fonction publique, 90 % sont nés en France.

Les principaux secteurs employeurs sont les mêmes chez les frontaliers et chez les **non frontaliers**. Plus de 6 emplois sur 10 relèvent de l'administration publique, de l'enseignement, de l'action sociale, du commerce de gros et de détail, du transport ou d'autres services.

### Des salaires horaires plus élevés de l'ordre de 25 % pour les frontaliers

Le salaire horaire net moyen des frontaliers s'élève à 18,8 euros ► **figure 3** contre 15,2 euros pour les salariés résidents de la région, soit

un écart de 23,8 %. Ce phénomène s'observe dans la quasi-totalité des secteurs (à l'exception de l'agriculture, la sylviculture et la pêche) et se révèle plus marqué dans les secteurs les plus rémunérateurs. Ainsi, les frontaliers employés dans le secteur des activités financières et d'assurance perçoivent en moyenne un salaire horaire de 25,3 euros, soit 29 % de plus que les non frontaliers.

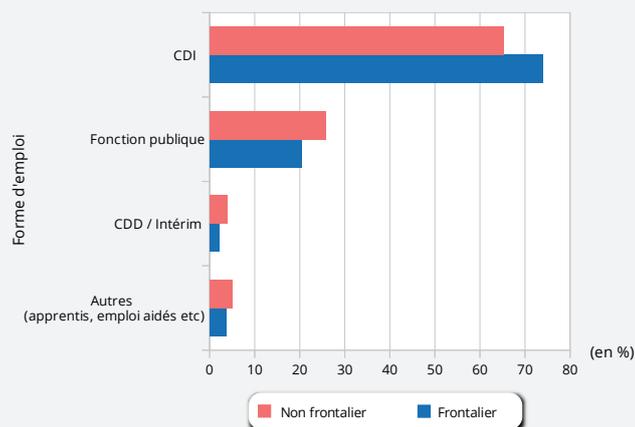
L'écart de salaire observé entre les frontaliers et les non frontaliers s'explique en partie par la structure selon la catégorie socioprofessionnelle. Les premiers sont surreprésentés dans les catégories socioprofessionnelles percevant les salaires les plus élevés, en particulier chez les cadres et professions intellectuelles supérieures. À l'inverse, ils sont moins nombreux parmi les employés ou les ouvriers. Au-delà de la structure par catégorie socioprofessionnelle, les frontaliers perçoivent un salaire horaire net moyen supérieur quelle que soit la catégorie professionnelle.

### Un écart de salaire plus marqué chez les cadres et les employés

À caractéristiques équivalentes ► **encadré**, un travailleur frontalier n'a juridiquement aucune raison d'être davantage rémunéré qu'un résident des Hauts-de-France, et pourtant son salaire horaire est toutes choses observées par ailleurs supérieur de 9,1 % ► **figure 4**. L'essentiel des flux étant constitué de personnes nées en France, la plupart des frontaliers sont probablement d'anciens résidents de la région ayant quitté la France tout en y conservant un emploi. L'importance des salaires de ces émigrants pourrait alors s'expliquer par les choix personnels des plus aisés ou par le fait que les déplacements domicile - travail transfrontaliers, plus chronophages et plus onéreux, ne sont rentables que pour des postes à salaires relativement élevés.

L'effet du travail frontalier sur les salaires est variable. Ainsi, à caractéristiques égales, les hommes frontaliers ont un salaire horaire supérieur de 9,6 % à celui des hommes non frontaliers. Pour les

### ► 2. Répartition des frontaliers et des non frontaliers selon la forme d'emploi



**Lecture :** Parmi les salariés résidents en Belgique en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans les Hauts-de-France, 73,9 % occupent un CDI ; ils sont 65,3 % parmi les non frontaliers.  
**Champ :** Salariés en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et travaillant dans la zone frontalière.  
**Source :** Base Tous salariés 2021.

### ► 3. Répartition et salaire horaire net moyen des frontaliers et des non frontaliers selon la catégorie socioprofessionnelle

	Part (en %)		Salaire horaire net moyen (en €)		Écart en %
	Frontalier	Non frontalier	Frontalier	Non frontalier	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,8	0,8	40,3	27,8	45,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	23,4	17,3	29,7	25,0	19,1
Professions intermédiaires	26,8	24,8	16,7	15,9	4,9
Employés	27,6	30,1	13,5	11,5	17,6
Ouvriers	19,4	27,1	13,0	12,0	8,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>18,8</b>	<b>15,2</b>	<b>23,8</b>

**Lecture :** Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 23,4 % des salariés résidents en Belgique en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans les Hauts-de-France. Ils perçoivent un salaire horaire net moyen de 29,7 euros.  
**Champ :** salariés en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et travaillant dans la zone frontalière.  
**Source :** Base Tous salariés 2021.

femmes, le différentiel est plus faible (8,5 %). Les différences se révèlent également plus ou moins marquées selon les catégories professionnelles. Si l'écart de salaires entre les frontaliers et les résidents des Hauts-de-France atteint 19,3 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, il n'est que de 3,7 % pour les professions intermédiaires. Enfin, au niveau sectoriel, l'effet du travail frontalier sur le salaire se révèle plus marquant pour l'administration publique, enseignement et action sociale, les autres services et les activités pour la santé humaine.

### Des frontaliers au profil différent vers les zones de Lille et Roubaix-Tourcoing

La zone d'emploi de Lille, première destination des frontaliers, accueille près de la moitié des flux depuis la Belgique. Il s'agit plus souvent de cadres (28,5 %) et de salariés en CDI. Ces caractéristiques sont propres à l'ensemble du marché du travail lillois mais plus accentuées pour les frontaliers.

Deuxième destination des résidents belges travaillant dans les Hauts-de-France, la zone de Roubaix-Tourcoing attire 36,5 % des frontaliers. Dans cette zone de petite taille, les frontaliers représentent 3,1 % des salariés (contre 1,0 % à Lille). Les travailleurs frontaliers de Roubaix-Tourcoing ont un profil différent de leurs homologues lillois. Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes parmi les frontaliers travaillant dans cette zone. D'ailleurs, cette forte féminisation est une caractéristique commune à l'ensemble des emplois de cette zone. Parmi les frontaliers travaillant à Roubaix-Tourcoing, les employés et ouvriers sont plus nombreux (33,1 et 23,9 %) au détriment des cadres (13,9 %). Enfin, ils occupent plus souvent un poste dans la fonction publique territoriale ou hospitalière.

### Les autres zones d'emploi marquées par une faible féminisation et des spécificités territoriales

Dans le reste de la zone frontalière, les femmes sont sous-représentées parmi les frontaliers et plus particulièrement à Lens où elles ne sont que 27,6 %.

À Lens, Maubeuge et Dunkerque, la part des cadres est encore plus importante qu'à Lille. En effet, ceux-ci représentent entre 31,9 % et 44,6 % des frontaliers. Par ailleurs, ces zones attirent des frontaliers dans des secteurs différents. Dans le Dunkerquois, 31,2 % des frontaliers

## Encadré : mesure de l'effet propre du travail frontalier sur les salaires

Pour isoler l'effet frontalier des autres facteurs pouvant influencer le salaire, une modélisation du salaire en fonction de plusieurs variables a été réalisée. Compte tenu de la présence de salaires extrêmement élevés, c'est le logarithme de la variable qui est modélisé. Les variables explicatives retenues sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, la forme de l'emploi occupé, le secteur employeur, la taille de l'établissement et le fait d'être frontalier ou pas. Le modèle renseigne donc sur les déterminants traditionnels et bien connus du niveau de salaire (croissant avec l'âge, plus élevé pour les hommes, les cadres, dans les plus gros établissements...) mais surtout sur l'écart de salaire entre frontaliers et non frontaliers, une fois contrôlée leur inégale répartition dans les différentes catégories socioprofessionnelles, secteurs d'activité... À caractéristiques observées égales, le salaire horaire net moyen d'un frontalier belge est 9 % plus élevé que celui d'un résident de la région.

### ► Coefficient et significativité du modèle expliquant le logarithme du salaire

	Coefficient	Significativité
Constante	2,21	***
age	0,02	***
age <sup>2</sup>	-0,00	***
<b>Frontalier</b>		
Non	ref.	
Oui	0,09	***
<b>Sexe</b>		
Homme	ref.	
Femme	-0,10	***
<b>Secteur</b>		
Industries agroalimentaires	0,08	***
Autres industries	0,10	***
Construction	0,05	***
Commerce de gros et de détail, transport	ref.	
Hébergement et restauration	-0,10	***
Activités financières et d'assurance	0,08	***
Activités pour la santé humaine	-0,05	***
Administration publique, enseignement et action sociale	-0,24	***
Autres services	-0,04	***
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,37	***
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,35	***
Professions intermédiaires	ref.	
Employés	-0,24	***
Ouvriers	-0,32	***
<b>Forme d'emploi</b>		
Fonction publique	ref.	
Intérim	0,01	*
Apprentis	-0,52	***
Emplois aidés	-0,48	***
CDD	-0,10	***
CDI	-0,16	***
Autres	-0,39	***
<b>Taille de l'établissement</b>		
Moins de 10 postes	ref.	
Entre 10 et 49 postes	0,12	***
Entre 50 et 249 postes	0,14	***
Plus de 250 postes	0,16	***

**Lecture :** À caractéristiques observées égales, le salaire horaire net moyen d'un salarié de la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est 37 % plus élevé que celui des salariés de la catégorie des professions intermédiaires (valeur de référence).

Seuils de significativité : \*\*\* = 1 % ; \*\* = 5 % ; \* = 10 %

**Champ :** Salariés en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et travaillant dans une des sept zones « frontalières ».

**Source :** Base Tous salariés 2021.

ont un poste dans le secteur industriel hors IAA. Il s'agit d'une spécificité de cette zone encore plus accentuée chez les frontaliers. À Maubeuge, ce secteur occupe également 21,7 % des frontaliers. Par ailleurs, la zone de Maubeuge se caractérise par une proportion plus élevée de travailleurs frontaliers dans le secteur des activités pour la santé humaine ; il s'agit essentiellement d'emplois dans la fonction publique dont près de la moitié dans la fonction publique hospitalière. Dans la zone de Lens, les frontaliers occupent plus souvent un poste dans le secteur du commerce de gros et de détail, transport (28,4 %) ainsi que dans les autres industries (17,2 %).

Les zones de Valenciennes et Douai se caractérisent par une part plus importante d'ouvriers (respectivement 28,6 et 25,6 % contre 19,4 % parmi l'ensemble des frontaliers). Dans la zone de Valenciennes, ils sont plus souvent salariés d'un établissement industriel hors IAA. En revanche à Douai, le secteur de la construction est surreprésenté : 11,6 % des frontaliers de cette zone contre 5,9 % pour l'ensemble des frontaliers. ●

**Jérôme Fabre,**  
**Émilie Pawlowski,**  
**Pierre-Emmanuel Planque,**  
**Rémi Verriez,**  
**Insee Hauts-de-France**

#### ► 4. Écart de salaire horaire net moyen des frontaliers par rapport aux non frontaliers

	Écart (en %)
Tous salariés confondus	9,1
<b>Sexe :</b>	
femme	8,5
homme	9,6
<b>Catégorie socioprofessionnelle :</b>	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	19,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12,8
Professions intermédiaires	3,7
Employés	12,8
Ouvriers	5,4
<b>Secteur :</b>	
Agriculture, sylviculture et pêche	-6,0
Industries agroalimentaires	3,9
Autres industries	6,0
Construction	7,7
Commerce de gros et de détail, transport	5,5
Hébergement et restauration	6,8
Activités financières et d'assurance	7,4
Activités pour la santé humaine	11,4
Administration publique, enseignement et action sociale	12,2
Autres services	12,0

**Lecture :** A caractéristiques égales, les hommes frontaliers ont un salaire horaire supérieur de 9,6 % à celui des hommes non frontaliers. Pour les femmes cet écart est plus faible (8,5 %).

**Champ :** Salariés en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et travaillant dans la zone frontalière.

**Source :** Base Tous salariés 2021.

#### ► Sources

La base Tous salariés est un fichier statistique annuel de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il permet également de connaître l'importance des flux de résidents français ayant une activité à l'étranger.

#### ► Définitions

La **zone frontalière** est composée des zones d'emploi de Lille, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Dunkerque, Lens et Douai.

Dans cette étude, sont qualifiés de **travailleurs frontaliers** les salariés exerçant une activité dans la zone frontalière et résidant en Belgique.

Dans cette étude, sont qualifiés de **travailleurs non-frontaliers** les salariés exerçant une activité dans la zone frontalière et résidant dans les Hauts-de-France.

**Direction régionale des Hauts-de-France :**  
130 Avenue du Président  
J.F. Kennedy  
CS 70769 59034 Lille  
Cedex

**Directrice de la publication :**  
Catherine Renne

**Rédacteur en chef :**  
Laetitia Baudrin

**Secrétariat de rédaction :**  
Clotilde Demanne

ISSN 2493-1292 (papier)  
ISSN 2492-4253 (web)  
© Insee 2023

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@ InseeHdf

